

Les pouvoirs publics attendent des Agences Régionales de Santé (ARS) qu'elles réalisent 490 millions d'euros d'économies en 2011...

340 - CardioNews - L'UNCAM a bouclé son plan national de gestion du risque pour 2011. Ce plan rappelle notamment les dix programmes prioritaires de gestion du risque des ARS pour cette année. Ils concernent : la contractualisation avec les hôpitaux sur les prescriptions de transports ; les prescriptions hospitalières de médicaments délivrés en ville ; l'imagerie médicale ; la chirurgie ambulatoire ; l'efficacité de l'organisation et des prescriptions des EHPAD (deux programmes) ; les soins de suite et de réadaptation ; l'organisation de la PDS en ville et dans les établissements hospitaliers ; les médicaments et dispositifs médicaux de la liste en sus des prestations d'hospitalisation ; la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Au total, ce sont 490 millions d'euros d'économie qui sont attendus de ces programmes prioritaires en 2011.

En février dernier, Xavier Bertrand, ministre de la Santé, et Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, ont signé les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des 26 ARS. Ces véritables feuilles de route des agences régionales de santé pour les quatre ans à venir résultent de discussions entre les directeurs d'ARS, les directions ministérielles, les caisses d'Assurance Maladie, et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Chacun de ces CPOM comporte une dizaine d'objectifs opérationnels concernant chacune des trois grandes missions des agences qui consistent à améliorer l'espérance de vie en bonne santé, à promouvoir l'égalité devant la santé et à développer un système de santé de qualité, accessible et efficient. A chacun des objectifs du CPOM des indicateurs précis sont associés, qui peuvent être nationaux ou spécifiques à chaque région, en fonction de son contexte. En ce qui concernent les indicateurs nationaux, les ministres en ont retenus douze «

prioritaires », parmi lesquels l'amélioration de la participation au dépistage du cancer du sein, l'augmentation du taux de pratique de la chirurgie ambulatoire ou encore, la réduction du nombre d'établissements de santé certifiés avec réserves.